



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS

85 670 SAINT ETIENNE DU BOIS

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR

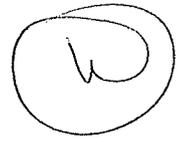
LE DECLASSEMENT DE BIENS DU DOMAINE PUBLIC DE

LA COMMUNE EN VUE DE LEUR ALIENATION

**Aux lieux-dits Les Embardières, La Chiffaudière, L'Aubier, La Salle, La Martinière, La Grande
Villeneuve.**

DU 6 MARS AU 21 MARS 2023

L'AUBIER



Demande d'achat de délaissé communal

Cédric BARBOTIN <barbotin.cedric@outlook.fr>

Mer 05/10/2022 18:28

À : mairie.stetiennedubois@wanadoo.fr <mairie.stetiennedubois@wanadoo.fr>

 1 pièces jointes (884 Ko)

imprimerExtraitCadastral.do.png;

Bonjour,

Faisant suite à notre entretien téléphonique, je ne retrouve pas le courrier initialement rédigé. Je vous joins donc, sur l'extrait cadastral en pièce jointe, les parcelles que je souhaiterai soumettre pour acquisition.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement,

Cédric BARBOTIN
06.76.37.25.10

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 085-218502102-20221122-17_11_2022_03-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 10 novembre 2022

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent, COULON-FEBVRE Catherine, NEAULEAU Franck, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude,

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PENISSON Landry, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : AUCOIN Emmanuelle

Nombre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

N° 17-11-2022-03- Acquisition de délaissés communaux à L'Aubier

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande d'achat de délaissés communaux par M BARBOTIN Cédric, à L'Aubier. Le premier, il s'agit d'un terrain d'environ 50 m², situé le long de la parcelle lui appartenant et cadastrée ZA 132. Le deuxième délaissé correspond au terrain, d'environ 150 m², situé le long des parcelles lui appartenant et cadastrées ZA 131, 55, 54 et 213.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne un accord de principe à la cession des délaissés communaux convoités par M BARBOTIN Cédric, à L'Aubier, sous réserve du résultat de l'enquête publique à organiser;
- Fixe le prix de vente de ces terrains à 5 euros le m²;
- Dit que les frais d'acte et de bornage seront supportés par l'acquéreur;
- Charge Monsieur le Maire d'organiser l'enquête publique à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU

